

Journal Officiel des Annonces Judiciaires

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 JUIN 1846.

BUREAU PARISIEN

MAGNET & WILHELS

No. 81, Rue de Chatelet.

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 30 JUIN 1846.

Exercice—Vidé à l'heure d'heure donnée dans le Jet, le Sénat et le district :

First District.

L. F. Sibley, 125 voix.

Ch. A. Lourdes, 114.

Réjouis Dupuis, 108.

J. E. Dufour, 104.

D. Bonf. de Knebel, 95.

Second District.

C. C. Dufour, 78.

James P. Dufour, 78.

Third District.

J. E. Faure, 101.

O. de Etche, 98.

Fourth District.

Alex. Derbier, 101.

Joseph Bignot, 90.

W. E. Murphy, 69.

Official.

AVIS—Pour le présent des personnes ayant la

charge de la créance ou de l'obligation, pour la publication

du décret de la Cour d'appel, en date du 26 de JUIN 1846,

PLAISIR pour chaque cent, par chaque personne,

NOTRE ATTENTION qui ne dépend pas de la durée de l'inter-

vention, mais de la cause de cette disposition.

Le droit des concerter aux avocats est illusoire,

comme il résulte de la ligne de faits suivante :

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE qui ne portera pas de la durée de l'inter-

vention, mais de la cause de cette disposition.

Le droit des concerter aux avocats est illusoire,

comme il résulte de la ligne de faits suivante :

OFFICIEL.

AVIS—Pour le présent des personnes ayant la

charge de la créance ou de l'obligation, pour la publication

du décret de la Cour d'appel, en date du 26 de JUIN 1846,

PLAISIR pour chaque cent, par chaque personne,

NOTRE ATTENTION qui ne dépend pas de la durée de l'inter-

vention, mais de la cause de cette disposition.

Le droit des concerter aux avocats est illusoire,

comme il résulte de la ligne de faits suivante :

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE qui ne portera pas de la durée de l'inter-

vention, mais de la cause de cette disposition.

Le droit des concerter aux avocats est illusoire,

comme il résulte de la ligne de faits suivante :

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes

avocats, pour la défense de ma cause, ne seront pas

annulés par la mort de ces derniers.

ANNONCE que les débats parfaits que j'aurai avec mes